



# LARGOTEC'INFOS

*Laboratoire de recherche sur la gouvernance publique, territoire et communication  
Université Paris-Est*

*Juin 2011, n°10*

## *Éditorial*

### **Et si on parlait de la gouvernance du LARGOTEC?**

Après 8 ans d'existence, **le LARGOTEC a grandi et mûri** en nombre (22 chercheur(e)s et 32 doctorant(e)s en sont désormais membres) comme en travail de recherche.

Pour la résumer très brièvement, l'activité scientifique du LARGOTEC s'est traduite par l'organisation de **quatre cycles de séminaires, deux colloques internationaux et quatre journées d'étude**, la signature de **trois contrats de recherche**, la présentation d'**une quarantaine de communications à l'étranger** à l'occasion de colloques ou de congrès internationaux. Ses membres ont publié **une cinquantaine d'articles** dans des revues à comités de lecture ainsi que d'**une vingtaine ouvrages et de chapitres d'ouvrages**. Ajoutons-y plus d'**une centaine de communications scientifiques** dont une quarantaine à l'étranger à l'occasion de colloques ou de congrès internationaux.

Nous nous honorons également de conduire **des partenariats de recherche** avec les universités de Cluj (en Roumanie), de La Sapienza à Rome (en Italie), d'Oxford-Brookes (au Royaume-Uni) et **des cotutelles de thèse** avec les universités de Louvain-la-neuve et Gand (en Belgique) et de Nuremberg-Erlangen (en Allemagne).

La direction des thèses assumée par les enseignants-chercheurs et les études doctorales pilotées par Vincent de Briant ne sont pas en reste : **neuf thèses ont déjà été soutenues** par des doctorants du LARGOTEC et **vingt-neuf** sont actuellement **en préparation**.

Tout ce travail suppose évidemment une **coordination logistique et administrative** conséquentes (dont la charge financière est entièrement assurée par l'AEI) que notre responsable administrative, Hamida Berrahal, conduit avec efficacité avec le soutien, cette année encore, d'un stagiaire.

Cette aventure a été pilotée depuis l'origine par Yves Palau, le directeur du LARGOTEC, épaulé par ses deux directeurs-adjoints Pierre-Henri Chalvidan et Philippe Maarek dans le cadre d'une animation collégiale et consensuelle de l'équipe.

Les chercheurs et les doctorants réfléchissant sur la thématique de la gouvernance qui composent notre laboratoire savent qu'il est maintenant temps de penser et d'organiser une nouvelle gouvernance pour le **Largotec**. C'est pourquoi la rentrée de septembre verra l'élection d'un **Conseil de laboratoire** qui permettra de répartir les responsabilités et de mettre en chantier une réflexion débouchant sur un mode de fonctionnement et d'animation du LARGOTEC pour les années à venir qui seront marquées, n'en doutons pas, par un développement de nos travaux et une nouvelle croissance de notre équipe en synergie avec la Faculté d'AEI.

**D'ici là, bonnes vacances à chacun(e) en attendant une année universitaire 2011-2012 riche de nouveautés exaltantes.**

**Dominique Glaymann**  
MCF en Sociologie, chercheur au LARGOTEC

# LES SÉMINAIRES DU LARGOTEC

« Les lundis du Largotec »

Le 15 mars 2011

- « Dialogue interdisciplinaire autour du concept de "force normative". »  
Présentation par Cédric Groulier

\* \* \*

## SÉMINAIRE GEFE 2011

(GOUVERNANCES DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI)

L'éducation, la formation et l'emploi sont trois domaines distincts mais reliés par différents enjeux, discours et acteurs communs que nous avons choisi d'aborder en les mettant en relation dans le cadre de l'axe de recherche du Largotec intitulé **GOUVERNANCE MULTINIVEAUX ET POLITIQUES PUBLIQUES** et avec l'objectif d'étudier **la gouvernance et ses évolutions en actes**.

Différentes questions et hypothèses sont au cœur du séminaire de recherche que nous tenons depuis le début de l'année 2011.

*A priori*, il existe de nombreuses **interactions entre les trois domaines** : l'éducation au sens le plus général du terme inclut des actions de formation même si elle ne s'y limite pas, la formation s'appuie notamment sur des méthodes éducatives même si elle en emprunte d'autres, l'éducation et la formation préparent à l'emploi même si ce n'est pas leur seul objectif, l'emploi constitue un moyen de se réaliser sur la base de ce que l'on a appris même s'il repose aussi sur d'autres mécanismes. La complémentarité apparaît explicitement dans l'affirmation fréquente dans le débat public de besoins répétés de formation pour permettre aux individus de s'adapter à l'emploi (modèle adéquationniste français), dans l'accusation du système éducatif pour expliquer les difficultés d'insertion des jeunes dans l'emploi ou dans la façon dont se sont développés les stages comme outil à la frontière des trois domaines. Au niveau européen et international, divers organismes (Commission européenne, Banque mondiale, OCDE) pensent explicitement les liens entre ces domaines et invitent fortement les pays membres à développer l'apprentissage tout au long de la vie, au point que certains concluent à l'existence d'un « nouvel ordre éducatif mondial » et à l'épuisement des catégories d'action publique traditionnelles.

Faut-il dès lors en conclure que les **gouvernances publiques et privées de l'éducation, de la formation et de l'emploi revêtent des caractéristiques similaires** ou qu'au contraire elles empruntent des voies institutionnelles et des modes de régulation divergents ? Comment penser les articulations entre ces domaines et quelles sont leurs conséquences en matière de conduite de l'action publique ?

La démarche adoptée dans le séminaire GEFE 2011 consiste à réfléchir à partir de communications assises sur des travaux de recherche portant sur des domaines précis pour monter ensuite en généralités au moyen d'échanges. Cela nous permet de confronter **une diversité de disciplines, d'approches et de terrains d'analyse** comme le Largotec en a l'habitude. Par ailleurs, les comparaisons internationales, et notamment entre pays européens constituent un axe important de recherche et de réflexion.

Quatre des neuf séances du séminaire GEFE 2011 ont déjà eu lieu :

Le lundi 21 février 2011, nous avons reçu le politiste et politologue **Patrick LE GALÈS** (directeur de recherche CNRS au Centre d'études européennes de Sciences Po, professeur à Sciences Po et *Visiting Professor* au King's College de Londres) qui a présenté un très utile rappel sur les différentes acceptions du concept de gouvernance appliqué aux politiques publiques en général et aux politiques publiques en matière d'éducation, de formation et d'emploi en particulier.



Il a aussi rappelé l'évolution des modes de gouvernement, de régulation et de gouvernance intervenue dans divers pays européens depuis 30 ans et le rôle pionnier qu'a joué le Royaume-Uni à la fin des années 1970 et au début des années 1980.

Le mardi 15 mars 2011, nous avons écouté l'économiste du travail **Bernard GAZIER** (professeur d'économie à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, chercheur au Centre d'économie de la Sorbonne) qui a interrogé les liens entre l'éducation, la formation et l'emploi à l'aune de l'évolution du système d'emploi français au cours de la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle et du début du 21<sup>ème</sup> en intégrant une dimension comparative avec quelques éléments de comparaison internationale.



Il a en outre esquissé les contours d'une possible recomposition des politiques publiques dans les domaines de l'éducation, de la formation de l'emploi dans laquelle le niveau régional jouerait un rôle déterminant.

Le jeudi 7 avril, nous avons échangé avec le socio-économiste **Éric VERDIER** (Sociologue et économiste, directeur de recherche au CNRS, Laboratoire d'économie et de sociologie du travail, LEST, Université de la Méditerranée) qui a exposé la genèse du programme européen de formation tout au long de la vie construit autour d'une « méthode ouverte de coordination » à partir de laquelle les différents pays européens ont adopté des choix propres.



Il a à la fois montré les caractéristiques des différentes politiques nationales menées en Europe à ce sujet avant de mettre en lumière des formes de rapprochement et d'hybridations en soulignant les liens forts entre les transformations des systèmes de formation et la montée de la flexibilité de l'emploi.

Le jeudi 26 avril, ce fut au tour du sociologue **José ROSE** (professeur de sociologie à l'Université de Provence, membre du LEST-CNRS, directeur scientifique du Céreq de 2003 à 2008) de venir nous exposer les mutations de la gouvernance des relations formation-emploi.



Il a notamment décrit les modalités de construction des formations et des diplômes au travers de jeux d'institutions et d'acteurs aux échelles nationale, régionale et européenne avant d'interroger l'évolution des formes de reconnaissance des diplômes par les recruteurs.

Prochaine séance :

**MARDI 14 JUN 17h-19h ; salle 226, bâtiment T**  
**RÉGULATION ET RÔLE DE LA CONNAISSANCE DANS**  
**LE CHAMP ÉDUCATIF EN FRANCE.**

**AGNÈS VAN ZANTEN**

Directrice de recherche au CNRS et sociologue à l'Observatoire sociologique du changement (OSC - Sciences Po).



**DOMINIQUE GLAYMANN, XAVIER PONS,**  
Maîtres de conférence à l'UPEC, chercheurs au LARGOTEC.  
Coordinateurs du séminaire.

## ***DU CÔTÉ DES RECHERCHES ET DES PUBLICATIONS***

### **Dialogue interdisciplinaire autour du concept de « force normative »**

*Cédric Groulier\**, vous avez présenté aux chercheurs du Largotec un ouvrage collectif intitulé *La Force normative. Naissance d'un concept (LGDJ/Bruylant, 2009)*. Pouvez-vous nous rappeler les origines du projet ?

Tout est parti de l'idée de réunir dans un dossier thématique, à l'initiative de Catherine Thibierge, professeur de droit privé à l'Université d'Orléans, quelques articles s'interrogeant sur ce qui fait la force des normes en droit. La question a semblé si fondamentale et inexplorée à la fois, que le petit cercle d'intéressés s'est vite élargi à plus de cinquante contributeurs (enseignants-chercheurs, doctorants, publicistes et privatistes, internistes et internationalistes, etc.), qui ont souhaité proposer leur vision de la force des normes juridiques – j'ai personnellement produit une contribution sur la distinction de la force contraignante et de la force obligatoire des normes juridiques (p. 199 et suiv. de l'ouvrage).

Tout est ensuite allé très vite : entre juin 2008 et octobre 2009, c'est une recherche originale, dense, au rythme soutenu, qui a été conduite, de la soumission des contributions à la présentation de l'ouvrage au Collège de France, le 23 octobre 2009, en passant par la création d'un site internet ([www.forcenormative.fr](http://www.forcenormative.fr)) et un lourd travail de synthèse, qui a permis de proposer un concept de « force normative ».

*En effet, au-delà des contributions, qui proposent chacune un angle de vue différent de la notion de force normative, l'ouvrage fait émerger un concept...*

Oui. La plus longue partie de l'ouvrage, consacrée aux nombreuses contributions, est peut-être ce qui fait l'originalité de notre démarche : elle constitue le témoignage d'une « recherche en train de se faire ». Mais c'est de ce fonds de réponses et de regards sur la question de la force des normes juridiques, qu'a été dégagé, en conclusion de l'ouvrage, un concept de force normative. Ce dernier est le résultat d'un travail de synthèse remarquable, effectué par Catherine Thibierge ; il faut bien reconnaître que la tâche était ardue, au vu du kaléidoscope des réponses fournies par les contributeurs ! Mais si le concept dégagé apparaît comme une sorte de conclusion de notre recherche, il ne faut pas oublier qu'il est lui-même un regard sur la force normative : c'est la grille de compréhension proposée par Catherine Thibierge de ce phénomène qui apparaît central dans le domaine juridique.

« Recherche en train de se faire » donc, en ce que l'ouvrage porte la marque des différentes étapes de notre travail, mais aussi en ce que les conclusions dégagées ne sont que proposées à la communauté des chercheurs et à tous ceux que la question intéresse, et offertes à la discussion (p. 815 : « Le modèle de théorisation de la force [...] proposé [...] ne prétend pas épuiser la question de la force normative de manière universelle et absolue, mais simplement en donner un outil de compréhension et de diagnostic, en reflet de la complexité de la force des normes et de leur diversité contemporaine »).

*Pourriez-vous donc, en quelques mots, présenter le concept ?*

Je conseille surtout d'aller jeter un œil à l'ouvrage ! Les quelques mots que je peux en dire ici ne remplacent pas une lecture attentive des contributions et de la présentation du concept par son auteure. Je peux toutefois en esquisser les contours. Le concept se propose d'appréhender la force normative à travers trois pôles correspondant chacun à

une facette identifiée de la force des normes en droit. Ces trois pôles sont la valeur normative, la portée normative et la garantie normative.

La *valeur normative* est en lien avec la source de la norme : il s'agit d'apprécier, à travers différents éléments (qualité et autorité de l'auteur de la norme, place dans la hiérarchie des normes juridiques, nature de l'acte qui la contient – loi, règlement, contrat...–, formulation de l'énoncé qui l'exprime...), la « force conférée à la norme par son émetteur » (p. 822 de l'ouvrage). C'est trop souvent là et seulement là que bon nombre de juristes localisent la force des normes juridiques.

Le deuxième pôle, celui de la *portée normative*, s'attache à rendre compte de la « force de la norme perçue, ressentie, vécue et conférée par ses destinataires » (*ibid.*). Il s'agit en d'autres termes d'apprécier l'effectivité de la norme, et sa réception par le corps social.

Enfin, la *garantie normative* constitue le dernier des trois pôles du concept : c'est ici la garantie du respect et de la validité de la norme qu'offre le système juridique qu'il s'agit d'observer. La norme est-elle assortie de contrainte, sanctionnable, contestable, mobilisable par le juge, invocable par un plaideur à l'appui de sa demande, etc. ? De même, cette norme est-elle sanctionnée, invoquée, mobilisée, etc. ? Il s'agit donc de garantie potentielle et de garantie effective.

Ces trois pôles permettent d'établir un diagnostic de la force d'une norme. Il semble bien en effet que celle-ci soit toujours la conjonction, ou la combinaison, de ces trois types de force. Apprécier la force normative procède donc d'une opération complexe ; le concept proposé s'inscrit dans une démarche de pensée complexe. Cela est d'autant plus vrai qu'il existe une variabilité des trois pôles selon les normes en cause. Ainsi, certaines normes présentent-elles une valeur normative incontestable (cas d'une norme énoncée par un impératif dans une loi) mais n'ont guère de portée normative, et pas davantage de garantie normative. Prenons l'exemple de l'obligation d'étiquetage des bagages à bord des trains : contenue dans un décret, exprimée de manière impérative, cette norme jouit d'une grande valeur normative ; toutefois, elle n'est guère respectée par les voyageurs et les manquements ne donnent pas lieu au prononcé des sanctions pourtant prévues par le décret (p. 834 et 844). Au contraire, d'autres normes présentent une grande portée normative en dépit d'une valeur normative faible, ce qui peut d'ailleurs pousser le juge à en assurer à terme la sanction ou en admettre la contestabilité, affirmant ainsi le pôle de la garantie normative (cas des recommandations de l'Autorité des marchés financiers par exemple, p. 834 et suiv.).

*En quoi ce concept de force normative, forgé par des juristes, peut-il intéresser un laboratoire interdisciplinaire comme le Largotec ?*

Précisément parce qu'il met en cause d'autres champs disciplinaires que le droit et souligne combien l'appréciation de la force d'une norme, fut-elle juridique, repose sur une pluralité de points de vue. Le pôle de la portée normative intéresse sans doute un sociologue, comme il pourrait être éclairé par des travaux en psychologie. Songeons notamment aux normes pénales, ou à ces obligations légales que certains méconnaissent car ils préfèrent payer « le prix de la violation », plutôt que les respecter : composition des listes électorales à parité par les partis politiques, emploi de travailleurs handicapés, etc. Comprendre pourquoi des individus suivent des normes de recommandation sans y être contraints, alors que d'autres s'affranchissent de lois obligatoires, n'intéresse pas que les juristes. Le concept proposé a le mérite de briser l'enceinte –normativiste ?– qui ferme trop le droit sur lui-même. Oui, le fait a partie liée avec la question de la force des normes juridiques. Oui, la normativité juridique est perméable à d'autres formes de normativité, comme la normativité technique. Oui, les juristes peuvent enrichir leur connaissance du droit d'échanges avec des chercheurs issus d'autres disciplines. C'est bien en ce sens que j'avais souhaité proposer aux membres du Largotec ce dialogue interdisciplinaire autour du concept de force normative.

*Le Largotec a pour thématique centrale l'étude de la gouvernance ; que peut apporter en ce sens le concept de force normative ?*

C'est un outil pour une meilleure compréhension des modes actuels de régulation sociale et d'exercice du pouvoir. Ces modes d'action s'articulent en effet de plus en plus souvent sur l'incitation et la persuasion, sur des normes facultatives, et moins sur le commandement qu'incarne la réglementation impérative à laquelle on ose encore réduire le droit. On assiste aujourd'hui à une mutation très intéressante de l'autorité, et il appartient aux chercheurs qui ont vocation à étudier cette notion, d'inventer des modèles théoriques permettant de décrypter les transformations en cours. Car il s'agit bien toujours d'autorité : elle se transforme, mais ne décline pas. Ses canaux sont nouveaux : la légitimité, l'adhésion, la persuasion, etc., reflets d'une intériorisation de l'autorité, qui permet aux normes juridiques et à d'autres d'ailleurs, d'avancer à visage - autoritaire - masqué...

• Cédric Groulier,  
Maître de Conférences en Droit Public, Chercheur au Largotec



*La force normative, naissance d'un concept*  
sous la direction scientifique de **Catherine Thibierge**  
est publié aux éditions LGDJ/Bruylant

# ACTIVITÉS ET PUBLICATIONS DES MEMBRES DU LARGOTEC

## Béatrice Barbusse

### Communication

- ✓ « *Les impacts contradictoires des stages sur l'autonomie des étudiants* », avec D. Glaymann, Journées d'étude « **Penser l'autonomie des étudiants au croisement des regards disciplinaires** », École normale supérieure de Lyon, 11 mai 2011

## Thierry Brugvin

### Publication :

- ✓ « **Social Régulation, Code of conduct and NGO** », in *Creating Global Norms*, sous la dir. d'Yves Schemeil et Wolf-Dieter Eberwein, Palgrave, London, à paraître

## Dominique Glaymann

### Communication

- ✓ « *Les impacts contradictoires des stages sur l'autonomie des étudiants* », avec B. Barbusse, Journées d'étude « **Penser l'autonomie des étudiants au croisement des regards disciplinaires** », École normale supérieure de Lyon, 11 mai 2011

## Cédric Groulier

### Publication

- ✓ « **Remarques sur la notion de mesure d'administration de la justice** », *Revue du droit public*, 2011, n° 2, (p. 405 et suiv.).

## Imad Hodali

### Communication

- ✓ « *Évolution de la figure des élites en Palestine* », premier séminaire européen « **Du sujet et de l'institution: Parcours de vie** » organisé par le Collège Doctoral Paris-Jérusalem en partenariat avec l'université Uni-Mail, la mairie de Genève et l'association Janusz Korczak, Université de Genève (Uni-Mail), Genève, Suisse, 4-6 Mai 2011

## Sophia Mappa

### Communications

- ✓ « *Le Changement social* », Conférence à la SNCF, 19 mai 2011
- ✓ « *La Transition démocratique est-elle la seule alternative aux dictatures militaires ? L'éclairage de l'expérience grecque.* », in *ASECTU (Association des Économistes Tunisiens) La transition économique en Tunisie*, Cité des Sciences, Tunis, 2-3 mai 2011
- ✓ « *La Gouvernance dans les politiques européennes d'aide au développement* » in 4<sup>e</sup> Congrès du réseau des associations francophones de science politique, *Être gouverné au 21<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 20-22 avril 2011
- ✓ « *L'Autonomie dans l'œuvre de Cornelius Castoriadis* » in *Séminaire de lecture de DelphAgora*, CNAM, Paris, 2 avril 2011

### Publications

- ✓ « *La Transition démocratique est-elle la seule alternative aux dictatures militaires ? L'éclairage de l'expérience grecque* », intervention au colloque international *La transition économique*, ASECTU, Tunis, 2-3 mai, 2011, à paraître dans les actes
- ✓ « *De l'Autonomie à l'hétéronomie* », *La Lettre de DelphAgora*, n°2, avril-juin, 2011,
- ✓ « *Côte d'Ivoire, Libye, le sauveur a toujours tort* », *Le Monde*, 21 avril 2011
- ✓ « *Une Nouvelle association : pourquoi faire* », *La Lettre de DelphAgora*, n°1, jan-fév 2011

- ✓ « *L'Autonomie individuelle et collective dans l'histoire occidentale* », *La Lettre de DelphAgora*, n°1, jan-fév 2011, (p. 3-6)

## Yves Palau

### Communications

- ✓ « *La Gouvernance à travers une tradition politique française* », atelier n°13 « *Penser la gouvernance en français. Singularités, convergences ou mimétismes ?* » Congrès de la société québécoise de science politique, université du Québec à Montréal, Montréal, 20-21 mai 2011
- ✓ « *La Gouvernance, une ré articulation de l'Institution et du Sujet* » in *Du Sujet et de l'Institution*, colloque organisé par le collège doctoral Paris-Jérusalem et l'université de Genève, université de Genève, 4-6 mai 2011
- ✓ Co-coordination générale de la section thématique 7 « *Être gouverné en situation de gouvernance : pour une analyse des "natures" politiques de la gouvernance contemporaine* » et communication sur le thème « *La Gouvernance dans l'histoire des idées politiques. Retour sur l'historicité d'une idée "neuve"* », congrès de l'Association belge de science politique et 4<sup>ème</sup> congrès international du réseau francophone des associations de science politique, Bruxelles, 20-21-22 avril 2011

## Brigitte Piquard

### Publication

- ✓ Brigitte Piquard, Mark Swenarton (ed.), *Architecture and Conflict*, *Journal of Architecture*, RIBA, 2001, vol 16, n°1, Londres, Routledge.

### Communication

- ✓ « *Résilience et adaptation face aux murs : le Sumud en Cisjordanie* », colloque « *Murs, barrières et frontières: état d'insécurité ou insécurité de l'État* », Montréal, UQAM, 17-18 mai 2011

## Xavier Pons

### Publication

- ✓ *L'Évaluation des politiques éducatives*, Paris, PUF (Coll. « Que sais-je ? »), 2011

### Communications

- ✓ « *La concurrence entre évaluateurs, formes et dynamiques* », communication au séminaire annuel de Jean-Richard Cytermann, EHESS, Paris, 28 avril 2011
- ✓ « *New forms of knowledge for increasing accountability? The example of evaluation in the education sector in France* », Avec Agnès van Zanten (OSC, Sciences Po-CNRS), communication à la conférence annuelle de la Comparative and International Education Society (CIES), Mc Gill University, Montréal, 5 mai 2011
- ✓ « *La science depuis l'État ? Heurs et malheurs des statisticiens du ministère de l'Éducation français (1957-2007)* », communication au séminaire annuel du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et les technologies (CIRST) de l'UQAM, Montréal, 6 mai 2011

## Maurice Trepreau

### Publications

- ✓ « *La participation de l'Unocam aux négociations conventionnelles* », avec Anne-Sophie Ginon, *Revue de droit sanitaire et social*, Volume, fascicule 6, Nov-déc. 2010, (p. 105-115)
- ✓ « *PLFSS 2011 : la promo 1996 à l'honneur* », *Regards*, n°37, janvier 2011, (p. 169-184).

## ***DU CÔTÉ DES DOCTORANTS***

### **Synthèse de la réunion d'information du lundi 9 mai 2011 destinée aux étudiants de Master de la Faculté d'AEI organisée par Mme BERRAHAL\***

**Informations générales** sur le Largotec'Infos (support d'information trimestriel), le RESTAG (Réseau d'étude sur les stages et leur gouvernance) et les séminaires du Largotec auxquels les étudiants de Master sont invités à assister. Chaque temps fort est signalé par des affichages dans toute l'UFR. Les affichages des vitrines du 2<sup>e</sup> étage sont régulièrement mis à jour pour présenter les travaux du Largotec et de ses chercheurs.

L'attention est aussi attirée sur le **site web du Largotec** (composition et publications de l'équipe, nom des enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches) qui est un outil d'informations incontournable et sur la lettre d'information du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur, le PRES Paris-Est. Les étudiants sont invités à se connecter à Adum et au site web de l'école doctorale OMI (renseignements sur des formations adaptées aux doctorants et dispensées gratuitement).

#### **Adresses électroniques utiles :**

Mme Berrahal : [berrahal@u-pec.fr](mailto:berrahal@u-pec.fr) (pour tout premier contact)

M. Palau (Directeur du Largotec) : [palau@u-pec.fr](mailto:palau@u-pec.fr)

M. de Briant (Responsable des études doctorales au Largotec) : [debriant@u-pec.fr](mailto:debriant@u-pec.fr)

LARGOTEC : <http://largotec.u-pec.fr/>

#### **Résumé de l'intervention de M. de Briant, responsable des études doctorales :**

**M. de Briant** décrit les grandes lignes du parcours de thèse, ainsi que le fonctionnement du Comité d'accompagnement des études doctorales (le CADE) du Largotec. Il insiste sur l'importance des entretiens et réunions entre les doctorants et les enseignants-chercheurs. Il évoque la procédure des bilans d'étape, en œuvre dès la deuxième année d'inscription en doctorat. Il attire l'attention sur le déroulement du calendrier de chaque année et ajoute que la gestion des thèses contraint désormais à se caler sur un échéancier de 3 ans, hypothèse à prendre en compte pour achever son travail de recherche. Les dérogations à cette durée ne sont pas accordées de droit.

Il indique les caractéristiques de la formation, (à la recherche, par la recherche, etc.) et décrit le séminaire de méthodologie de la recherche, faisant remarquer que l'approche est structurée en 2 parties : méthodologie d'une part, théorie de la gouvernance, d'autre part. Il ajoute que les étudiants de master peuvent avoir accès aux séances de ce séminaire qui expose notamment une présentation et une définition appropriée de la gouvernance.

Il propose aux étudiants intéressés par une thèse au Largotec, de leur fournir une aide, en amont, pour le cadrage de leur sujet. Il donne un certain nombre de conseils pour élaborer un sujet de thèse à partir d'inventaires et pour construire ce qui servira de cadre et de bâtir la bibliographie.

Il évoque ensuite la question des financements et de l'environnement matériel des doctorants.

#### **Résumé de l'intervention de Mmes Christine Houteer et Brigitte Piquard, enseignantes et chercheuses au Largotec :**

**Mme Houteer**, membre permanent du Largotec depuis sa création, fait remarquer que les masters pro peuvent conduire à la recherche, dans certains cas.

Elle cite le cas des deux derniers doctorants qu'elle a encadrés et qui ont soutenu leur thèse. Elle évoque en particulier leur situation matérielle et l'organisation de leurs

---

\* Avec le soutien actif du stagiaire du Largotec, M. Médoune Mbengue.

travaux de recherche alors que l'un et l'autre occupaient un poste à l'étranger, tout en rédigeant leur thèse.

Par ailleurs, elle insiste sur la phase d'élaboration du plan du sujet et la délimitation de cet intitulé. Elle se dit à la disposition d'éventuels nouveaux doctorants pour une thèse en droit public et insiste sur le rôle du directeur de thèse comme véritable soutien.

Elle évoque en dernier lieu le cas des doctorants souhaitant enseigner.

**Mme Piquard** qui encadre six doctorants en Grande Bretagne, explique que les doctorants qui visent une carrière humanitaire doivent compléter la partie théorique d'une composante pratique. Elle insiste d'une part sur le travail de théorisation qui est incontournable. Elle ajoute que le responsable de l'ONG, par exemple, a un statut autre que le directeur de thèse ; ce qui implique deux types d'obligation pour le doctorant, en mission dans le cadre de l'aide humanitaire. D'autre part, elle attire l'attention sur l'impact du travail de recherches terminé et dont un des chapitres doit mettre en évidence des recommandations et préconisations.

Considérant que le parcours de thèse est dur, elle recommande aux futurs doctorants d'avoir, en amont, une réflexion sur leur projet professionnel : penser dans le même temps à la valorisation de leur thèse et à leur devenir. Elle s'interroge sur les thèses « commanditées » et indique que la cotutelle de thèse avec une université étrangère est possible.

Elle cite les noms de M Palau et Mme Mappa qui sont habilités à diriger des recherches dans le domaine de l'humanitaire. Elle achève son intervention avec l'idée que diriger une thèse c'est accompagner un étudiant et cheminer à ses côtés.

**Intervention de Mme Clarisse Angelier, chef du service Cifre (Conventions industrielles de formation par la recherche) à l'ANRT (Association nationale de la recherche et de la technologie), invitée à s'exprimée sur le dispositif.**

**Mme Angelier** qui assure chaque année la gestion de 4 000 Cifre débute son exposé par l'organisation fonctionnelle et administrative du Cifre. Elle montre l'intérêt d'une Cifre pour le doctorant, les entreprises et les laboratoires. Elle attire l'attention sur le double encadrement induit ici et sur le contexte de vivier international. Elle indique la procédure administrative et donne quelques conseils pour le montage de la demande.

Décrivant les secteurs d'activités et le type d'entreprises concernées par ce dispositif, elle donne des éléments chiffrés récents (répartition régionale, disciplines, etc.) avant de présenter le site. Elle évoque pour finir la rédaction de la thèse.

Un livret synthétique a été remis aux étudiants présents.

Une présentation power point est consultable sur demande auprès de Mme Berrahal.

Durant cette réunion, **différents supports** ont été remis aux étudiants : le parcours de thèse au Largotec, le récapitulatif des séances du séminaire de méthodologie et de la théorie de la gouvernance, deux n° de LARGOTEC INFOS, les séances du séminaire GEFE, la documentation sur les contrats doctoraux au titre de 2011, la lettre du RESTAG, le journal du colloque du Ceccopop prévu en juin prochain, le programme des formations dispensées par l'école doctorale, une fiche sur l'EN3S.

Hamida Berrahal, responsable administrative du LARGOTEC

## Séminaires de Méthodologie de la recherche

**Le 15 mars 2011**

- ✓ « **Les modèles d'analyse scientifique ou les fondements théoriques de la thèse** »  
Intervenant, Vincent de Briant

**Le 5 avril 2011**

- ✓ « **Les outils d'analyse scientifique ou les matériaux de la thèse** »  
Intervenant, Vincent de Briant

**Le 3 mai 2011**

- ✓ « **La rédaction scientifique ou la rédaction de la thèse** »  
Intervenant, Vincent de Briant

### Les prochaines séances :

Séminaire n°5

Mardi 07 juin 2011 (16h-19h en salle 114)

- ✓ « **La rédaction scientifique ou la rédaction de la thèse** » (2)

Séminaire n°6

Mardi 5 juillet 2011 (16h-19h en salle 114)

- ✓ « **La valorisation de la recherche scientifique ou la valorisation de la thèse** »

### **2<sup>ème</sup> partie : Théorie de la gouvernance**

Séminaire n°7

Mardi 06 septembre 2011 (16h-19h en salle 114)

- ✓ « **Théorie de la gouvernance (1)** »

Séminaire n°8

Mardi 11 octobre 2011 (16h-19 h en salle 114)

- ✓ « **Théorie de la gouvernance (2)** »

# LARGOTEC'INFOS

*Juin 2011, n°10*

Coordination et mise en pages : Dominique Glaymann (glaymann@u-pec.fr)  
Hamida Berrahal (berrahal@u-pec.fr)

Reprographie : Didier Buvet (buvet@u-pec.fr)

Mise en ligne : Vincent de Briant (briant@u-pec.fr)

Prochain n° de **LARGOTEC'INFOS** en novembre 2011

D'autres informations concernant le Largotec sur le site de l'UPEC  
à l'adresse suivante : **<http://www.u-pec.fr/largotec/>**